

# Journée d'études

Organisée par  
La "commission environnement-santé" du Syndicat des Avocats de France  
Avec la section SAF de Strasbourg  
L'équipe de droit social de l'UMR 7354 DRES (Université de Strasbourg)



**LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT POUR LES NUL·LE·S**

**12 octobre 2019**

Institut LE BEL – Université de Strasbourg  
4 rue Blaise Pascal, 67000 STRASBOURG

ENTRÉE LIBRE SUR INSCRIPTION EN LIGNE : <https://frama.link/inscription-journee-environnement>

**JOURNÉE D'ÉTUDES**  
**« LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT POUR LES NUL·LE·S »**

**SAMEDI 12 OCTOBRE 2019, STRASBOURG**

Journée organisée par la Section SAF STRASBOURG,  
la Commission Environnement - Santé du SAF,  
l'équipe de droit social de l'université de STRASBOURG,  
avec le soutien de l'ordre des avocats du barreau de Strasbourg

**PROGRAMME**

<b>8h45-9h15</b>	<b>Accueil des participants</b>
<b>9h15-9h30</b>	<b>Allocutions de bienvenue</b>
<b>9h30-12h30</b>	<b>« Initiation aux principes du droit de l'environnement »</b>
<b>9h30-10h30</b>	<b>Principes fondateurs du droit de l'environnement, acteurs et outils de protection (1ère partie)</b> François ZIND, avocat au barreau de Strasbourg
<b>10h30-10h45</b>	<b>pause</b>
<b>10h45-11h45</b>	<b>Principes fondateurs du droit de l'environnement, acteurs et outils de protection (2e partie)</b> Samuel DELALANDE, avocat au barreau de Rennes
<b>11h45-12h30</b>	<b>Échanges avec la salle et synthèse</b>
<b>12h30-14h00</b>	<b>Déjeuner libre</b>

---

**14h00-17h00** « La pratique du contentieux du droit de l'Environnement »

---

**14h-15h** L'action en réparation du préjudice écologique et ses difficultés de mise en œuvre

Pr Marie-Pierre CAMPROUX, Professeure des Universités, Responsable du M2 Droit de l'Environnement, des territoires et des risques à l'Université de Strasbourg

**15h00-15h15** pause

**15h15-16h15** L'évaluation environnementale : objet, champ d'application, procédure et contenu

Emmanuel WORMSER, avocat au barreau de Lyon

**16h15-17h15** Les exemples de lutte du Grand Est : GCO, STOCAMINE et CIGEO

Samuel DELALNDE, avocat au barreau de Rennes

François ZIND, avocat au barreau de Strasbourg

Représentants des collectifs

**17h15– 18h** Discussions et perspectives : vers la reconnaissance du statut du lanceur d'alerte

Jacqueline BOUTON, Maître de Conférences Droit privé et Sciences criminelles, HDR, DRES –CERE, Université de Strasbourg

**20h00** Soirée commune à la journée de droit de l'environnement

Brasserie LE TIGRE, 5 rue du Faubourg national à STRASBOURG

Arrêt « Faubourg National »



Trams

B

F

---

---

**ENTRÉE LIBRE SUR INSCRIPTION OBLIGATOIRE À L'ADRESSE :**

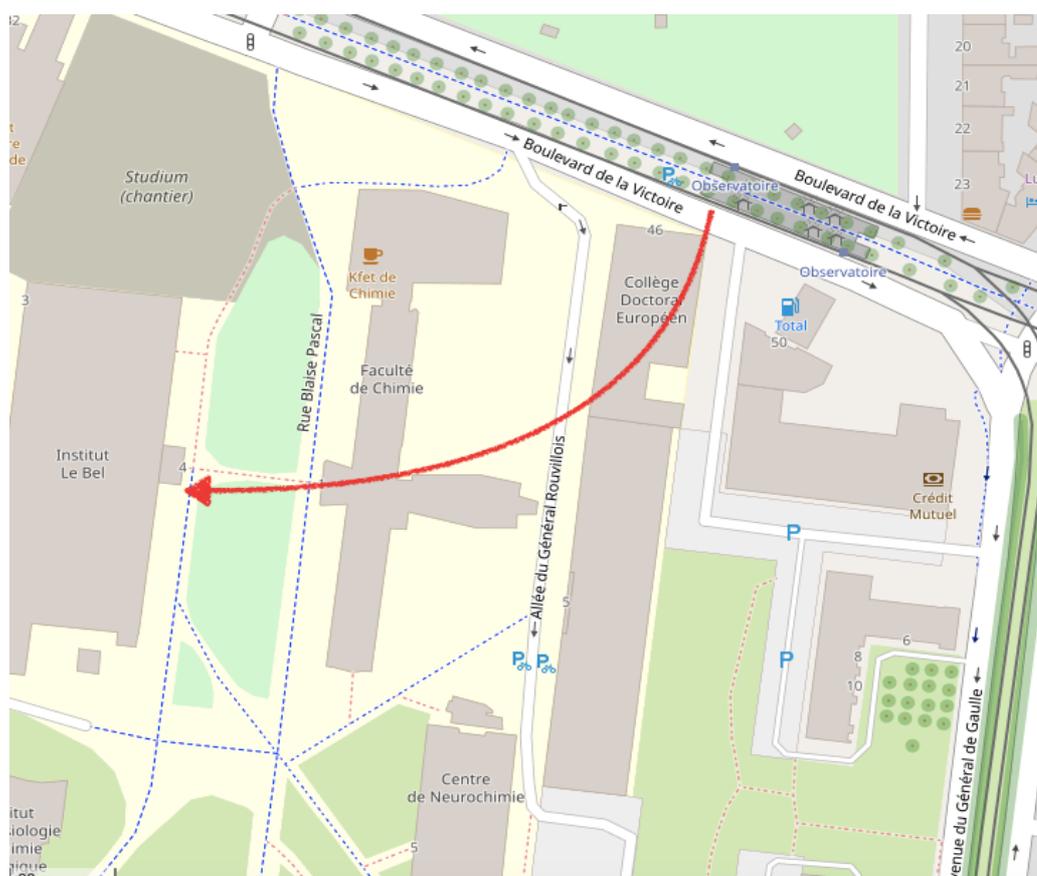
**<https://frama.link/inscription-journee-environnement>**

---

**ACCES**

Institut LE BEL – Université de Strasbourg  
4 rue Blaise Pascal, 67000 STRASBOURG

Arrêt de tram « Observatoire »

**Trams****C****E****F**

---

**CONTACTS**

**Syndicat des Avocats de France :**

Caroline ZORN et François ZIND,  
avocats au barreau de Strasbourg –  
[saf.strasbourg@gmail.com](mailto:saf.strasbourg@gmail.com)

Équipe de droit social de l'UMR 7354 DRES :

Fleur LARONZE, Maîtresse de conférences à  
l'Université de Haute Alsace, membre de l'UMR 7354  
DRES - [fleurlaronze@gmail.com](mailto:fleurlaronze@gmail.com)

---

**VALIDATION DE LA FORMATION**

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011 SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

**Durée de la formation : 7 heures – Formation gratuite**

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

---

## **PEDAGOGIE**

### **Objectifs pédagogiques**

Avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées en matière de discrimination.

### **Compétences visées**

Amélioration des connaissances pratiques.

### **Public visé et prérequis**

Toute personne intéressée par le droit : magistrats, avocats, juristes, associatifs, universitaires, étudiants, élèves –avocats

Une bonne connaissance des techniques juridiques contentieuses est préférable.

### **Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement**

Apports théoriques et pratiques.

Echanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la journée de formation.

### **Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats**

La formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes.

En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.